



6 Avenue du Château 33910 Savignac de l'Isle –

Tél/Fax : 05 57 84 25 90

Mail : mairie-de-savignac@wanadoo.fr

Site : <https://mairie-savignacdelisle.fr>



A Savignac de l'Isle, le 16 Avril 2026

Mesdames, Messieurs les Conseiller-e-s

Objet : Convocation Conseil Municipal.

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du conseil municipal qui se tiendra à la Mairie :

Mardi 21 Avril à 18h30

ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du PV

➤ Projet de Délibération n°16-2026 : Approbation du compte financier unique (CFU)-
ANNEE 2025- Budget Savignac de l'Isle

➤ Projet de Délibération n°17-2026 : Affectation du résultat du budget communal
2025

➤ Projet de Délibération n°18-2026 : Vote du budget primitif communal pour
l'exercice 2026 M57

➤ Projet de Délibération n°19-2026 : Vote des taux de la fiscalité directe locale
Fixer des taux d'imposition pour l'année 2026

Questions diverses

Vous remerciant par avance de votre présence,

Je vous prie de croire, cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christelle LAGRAVE,

Le Maire.

OBJET :**Vote du budget primitif communal pour l'exercice 2026
-M57**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260424-18_2026-DE

**Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE**

RÉUNION 21 avril 2026

N°18-2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :15****Nombre de Conseillers présents : 10****Nombre de Conseillers en visioconférence :****Nombre de Conseillers absents excusés : 5****Nombre de Conseillers absents non excusés :****Date de convocation du Conseil Municipal**

16 Avril 2026

Le vingt et un avril deux mille vingt six à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Christelle LAGRAVE, Maire.
Le quorum est atteint.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuracion
Maire : Christelle LAGRAVE	X			
Adjoints :				
Eric FRON ORTIN	X			
Thibaut FUGIER	X			
Danielle BASSET	X			
Conseillers:				
Laurent CARPENTIER	X			
Thierry VERRIER	X			
David BOGAERT				X
Marine DE TAFFIN	X			
Sylvia VILLEGENTE	X			
Anaïs LADAN	X			
Jérôme TRESARIEU-BEZINCQ	X			
Nadia BERCKMANS				X
Aurélie CELLIER		X		
Cyril HASBROUCQ		X		
Véronique FIEVRE		X		

Mme DE TAFFIN Marine a été élue secrétaire de Séance.

Mr Bogaert David donne procuracion à Mme Lagrave Christelle

Mme Berckmans Nadia donne procuracion à Mme Basset Danielle

N°18-2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260424-18_2026-DE

Vote du budget communal pour l'exercice 2026 – M57

Madame le Maire, présente le projet de budget unique pour l'exercice 2026, qui s'équilibre comme suite en recettes et en dépenses :

Budget Primitif 2026

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2026	Chapitre	Libellé	Proposition 2026
011	Charge à caractère général	174200€	002	Excédent reporté	223641.23 €
012	Charge de personnel	176000 €	70	Vente de produits	29260 €
014	Atténuations de produits	1500€			
65	Charge de gestion courante	97400 €	73	Impôts et taxes	43275.20 €
66	Charges financières	1400€	74	Dotations, participations	128461€
67	Charges exceptionnelles	200 €	75	Autres produits de gestion courante	10000 €
22	Dépenses imprévues		42	operation d'ordre	
68	Dotation aux provisions	1100 €	731	Impositions directes	166200€
042	operations d'ordre	1563 €	78	reprise amortissement	905€
023	Virement à la section d'investissement	148379.43€	013	Atténuation de charge	
		601742 .43€			601742.43€

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2026	Chapitre	Libellé	Proposition 2026
3	Commerce	45000€	RAR		0
01	Mairie	5000€	1068	couverture financement	51376.97
D001	Resultat reporté de l'exercice précédent	51376.97€	021	Virement de la section de fonctionnement	148379.43
21	Immobilisation corporelles	10000€		Dotations, fonds divers et réserves	4500€
08	voirie	55000€			
05	ECOLE	15000€			
16	Remboursements d'emprunts	8600 €	13	Subventions d'investissement reçues	5607.31€
04	Foyer communal	15000 €			
101	achat de materiel	6449.74€			
040	operations d'ordre		040	Opérat° d'ordre	1563€
041	Op. pat'		041	Opérations patrimoniales	
		211426.71€			211426.71€

DECIDE : POUR : 12 ABSTENTION : CONTRE :

- D'adopter le budget primitif communal de l'exercice 2026 de la Commune de Savignac de l'Isle et de voter les crédits qui y sont inscrits.
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.
- **Autorise les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de :**
 - **7.5% (taux à fixer par l'Assemblée, max 7,5%) des dépenses réelles en section de fonctionnement ;**
 - **7.5% (taux à fixer par l'Assemblée, max 7,5%) des dépenses réelles en section d'investissement.**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération pour faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que
dessus. Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Christelle LAGRAVE

Secrétaire de séance :



OBJET : Annule et remplace

Vote des taux de la fiscalité directe locale

Fixer des taux d'imposition pour l'année 2026

Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE

RÉUNION 21 avril 2026

19Bis-2026



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers en visioconférence : 0

Nombre de Conseillers absents excusés : 5

Nombre de Conseillers absents non excusés : 0

Date de convocation du Conseil Municipal

16 avril 2026

Le vingt et un avril deux mille vingt six à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Christelle LAGRAVE, Maire.
Le quorum est atteint

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuracion
Maire : Christelle LAGRAVE	X			
Adjoints :				
Eric FRON ORTIN	X			
Thibaut FUGIER	X			
Danielle BASSET	X			
Conseillers:				
Laurent CARPENTIER	X			
Thierry VERRIER	X			
David BOGAERT				X
Marine DE TAFFIN	X			
Sylvia VILLEGENTE	X			
Anaïs LADAN	X			
Jérôme TRESARIEU-BEZINCQ	X			
Nadia BERCKMANS				X
Aurélien CELLIER		X		
Cyril HASBROUCQ		X		
Véronique FIEVRE		X		

Mme DE TAFFIN Marine a été élue secrétaire de Séance.

Mr Bogaert David donne procuration à Mme Lagrave Christelle

Mme Berckmans Nadia donne procuration à Mme Basset Danielle

**VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026**

Annule et remplace la délibération initiale en raison de plusieurs erreurs de plume

<u>Taxes</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Taux pour 2026</u>	<u>Produit correspondant</u>
Taxe foncière (bâti)	402000	37,21 %	149584 €
Taxe foncière (non bâti)	16600	58,29 %	9676 €
Taxe d'habitation	22800	9,39 %	2141 €
Produit attendu :			161401 €

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le niveau des **taux d'imposition** pour l'exercice **2026** :

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639 A du CGI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret

Votes : POUR : 12 ABSTENTION : CONTRE :

DECIDE de de fixer les taux des impôts directs en 2026 comme suit :

	Base	Taux 2026
Taxe foncière (bâti)	402000	37,21 %
Taxe foncière (non bâti)	16600	58,29 %
Taxe d'habitation	22800	9,39 %

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération pour faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire
Christelle LAGRAVE

Secrétaire de séance :

Marine DE TAFFIN


